

14 JUIN 2012

# 4D RIO+20

DOSSIERS ET DÉBATS POUR  
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE SYNDICALE SUR LE TRAVAIL ET L'ENVIRONNEMENT

Trois jours pendant lesquels 396 délégués représentant 66 organisations et 56 pays, ont débattu, échangé et décidé d'engagements pour répondre aux lacunes du modèle économique actuel, source d'inégalités sociales et de dégradations environnementales. En toile de fond, la notion de transition juste et d'emplois verts.

Le rapport de l'OIT sur les emplois verts, qui vient compléter le rapport sur l'économie verte du PNUE, a apporté un certain nombre d'éclairages prospectifs. Au regard de la création d'emplois verts, il met en avant 8 secteurs qui pourraient être impactés : l'agriculture, la pêche, la foresterie, l'énergie, la manufacture, le recyclage, le bâtiment, les transports. Il s'agit ainsi de considérer le solde d'emplois et d'accompagner les créations et les pertes par des programmes d'éducation et de formation continue, mais également de protection sociale. Depuis 2006, les emplois verts ont été multipliés par deux, atteignant le nombre de 3 millions aux Etats Unis dans des services et des filières de production spécifiques ; 14,2 millions en Europe dans les filières liés aux ressources naturelles et à la préservation de la biodiversité ; 2,9 millions au Brésil dans le recyclage, permettant ainsi le passage de travailleurs de l'économie informelle à l'économie formelle ; ou encore 1 million d'emplois créés en Chine dans la reforestation. En parallèle les secteurs les plus polluants sont souvent sur-représentés en emplois non qualifiés, rendant plus difficile la transition. Les métiers de la pêche auront du mal à supporter un moratoire et auront besoin d'être appuyés par des politiques publiques, ou encore l'agriculture représente un défi énorme pour l'inclusion sociale des plus vulnérables (travailleurs parmi les plus pauvres, ou les femmes dans les pays en voie de développement...).

L'économie verte doit réintégrer des valeurs comme le bien être ou la dignité de tous. Fort de ces exemples, le directeur du programme « green jobs » à l'OIT, Peter Porschen, conclut qu'« il n'y a pas d'obstacle à une transition vers un développement durable, celle-ci pouvant avoir moins d'impacts sur les pertes d'emplois que n'a pu l'être la mondialisation (20% des travailleurs) ». Le rapport présente des bonnes pratiques en Inde, Ethiopie, Brésil... Des politiques publiques cohérentes et nécessaire à mettre en œuvre (taxes...) et

avance la recommandation forte des syndicats pour Rio+20 : la mise en place d'un socle de protection sociale, avec une couverture étendue (aux travailleurs et non travailleurs, aux jeunes et personnes âgées, aux personnes handicapés) et offrant l'accès aux services essentiels (eau, énergie, éducation, soins... selon les besoins nationaux). Une intervention filmée de Michelle Bachelet, ancienne présidente du Chili et directrice aux Nations Unies, plaide pour une protection plus juste et plus inclusive qui ne laisse pas en marge des milliards de personnes. Une représentante du gouvernement brésilien parle de « socle de protection sociale et environnementale ». Ce rapport a bien sûr ses limites puisqu'il ne décline pas les perspectives au niveau des pays. Mais il offre à l'assemblée un signal.

Le Brésil pays hôte de la Conférence des Nations Unies pour le Développement Durable « Rio+20 », entend faire réunir les agendas sociaux et environnementaux. Ceci afin de promouvoir des politiques concrètes qui réunissent protection sociale, garantie de revenu et environnement. Il faut ainsi se concentrer sur la pauvreté, des actions de grande échelle qui peuvent alors stimuler des changements dans le reste de l'économie et penser la complémentarité des outils : transferts de revenus, bourses verte, pour ensuite renforcer l'éducation et la santé.

En Inde le travail informel concerne 50% des travailleurs et la préoccupation environnementale peut être un levier pour répondre aux enjeux sanitaires, renforcer l'application des droits aux services essentiels et pour raccrocher ces populations à des services sociaux.

Troisième priorité forte des syndicats la mise en place d'une taxe sur les transactions financières pour abonder les budgets des services publics et de la protection environnementale.

L'assemblée se clôt par une résolution, que la CFDT et la CGT présenteront le 14 juin au pavillon français à Rio. L'ambassadeur pour l'environnement de la France, Jean Pierre Thebault et Pierre Radanne, Président de 4D, participeront à cette table ronde.

Le 14 juin est aussi le 2e jour des négociations des Etats sur le texte de Déclaration pour Rio+20.

**Il n'y a pas d'emplois sur une planète malade.**

*C'est pourquoi les syndicats demandent qu'à Rio+20, les systèmes de protection sociale soient reconnus en tant que mécanismes indispensables pour construire la résilience et prôner le maintien et le renforcement des systèmes de protection sociale en place. Dans ce contexte, il est extrêmement important de faire la distinction entre une approche de protection sociale (basée sur des droits) et une approche de filet de sécurité sociale (basée sur des programmes de secours temporaires), de même que de veiller à ce que la protection sociale soit intégrée dans la stratégie de développement à long terme de chaque pays.*

**En quoi consiste le socle de protection sociale?**  
Le socle de protection sociale consiste en un ensemble de droits fonda-

**ASSOCIATION 4D**

150-154 rue du fbg Saint-Martin

75010 PARIS

Tél : 01 44 64 74 94

Mail : [info\[a\]association4d.org](mailto:info@association4d.org)

Suivez nous sur Facebook  
et sur Twitter (@Asso4d)

# EXTRAIT DE LA NOTE DE DÉCRYPTAGE (III.2)



## L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT)

Cette agence de l'ONU vise à promouvoir le travail décent pour tous. Elle est née en 1919, après la première Guerre Mondiale, du constat que des conditions de travail injustes, difficiles ou ne permettant pas de satisfaire les besoins de base mettent en danger la paix. D'où l'idée d'une justice sociale, affirmée et protégée au niveau international.

L'OIT devient une agence des Nations Unies en 1946. Elle réunit sur un pied d'égalité les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs afin de prendre des décisions sur les questions relatives au travail et à la politique sociale. En 2002, une Commission mondiale, indépendante, est créée par l'OIT. Elle est chargée de travailler sur la dimension sociale de la mondialisation, afin qu'un dialogue s'engage pour une meilleure redistribution des profits tirés de la mondialisation. En 2008, est adoptée à l'unanimité la « Déclaration sur la Justice sociale pour une mondialisation équitable ». Les Conventions fondamentales en matière de droit du travail et de justice sociale sont :

- La convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (1948),
- La convention sur le droit d'organisation et de négociation collective (1949),
- La convention sur le travail forcé (1930),
- La convention sur l'abolition du travail forcé (1957),
- La convention sur l'âge minimum (1973),

- La convention sur les pires formes de travail des enfants (1999),
- La convention sur l'égalité de rémunération (1951),
- La convention concernant la discrimination (emploi et profession) (1958).

Force est de constater que malgré sa volonté de renforcer la justice sociale et la garantie de conditions de travail minimales, l'OIT n'est pas parvenue aux résultats escomptés. D'une part, car elle ne dispose pas, comme toutes les agences de l'ONU, des mécanismes de sanctions indispensables pour faire respecter les engagements pris par les pays. D'autre part, parce qu'une concurrence internationale plus vive pousse à la recherche de coûts de main d'œuvre les plus faibles possibles, ce qui va dans le sens d'une dégradation des conditions de travail. Ainsi, faute d'anticipation assez tôt, des milliards d'euros doivent être dépensés pour réparer les dégâts sanitaires dus à l'amiante. De nombreux conflits sociaux en Chine indiquent les attentes au plan des droits sociaux. Pour avancer dans la justice sociale pour tous, il faut assurer la promotion et le respect des normes internationales sur le travail élaborées par l'OIT, dont les quatre piliers du travail décent : le droit au travail, l'accès à l'emploi, la protection sociale et le dialogue social.

## LA PROMOTION DES EMPLOIS VERTS, LE PLEIN EMPLOI, LE TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS ET LA PROTECTION SOCIALE

Au sein de l'OIT, le concept de travail décent a fait l'objet d'un accord entre les trois parties prenantes : gouvernements, organisations de travailleurs et organisations d'employeurs. Il est fondé sur l'idée que le travail est source de dignité personnelle, de stabilité familiale, de paix dans la communauté et de démocratie, de croissance économique stimulant les possibilités d'emploi productif et de développement d'entreprises.

La transition vers une économie verte aura des implications fortes sur la nature même de la production. Selon le rapport du PNUE, l'investissement vert dans des secteurs clés de l'économie jouera un effet de levier sur la création d'emplois (voir tableau ci-dessus).

L'enjeu de l'emploi décent ne porte pas seulement sur des secteurs identifiés comme faisant partie de l'économie verte mais doit toucher toute l'économie, comme le souligne

les syndicats. Il s'agit d'aller plus loin que le concept d'économie verte tel qu'il est posé. Il faut renforcer les dimensions sociales et environnementales en incluant l'équité sociale, le travail décent et l'accès à la protection sociale. Dans leur contribution de novembre 2011, les syndicats proposent un plancher de protection sociale (Social Protection Floor Initiative), notamment dans les pays les moins avancés. Avec deux éléments : des transferts pour offrir un revenu minimum de sécurité et l'accès aux biens et services essentiels pour tous.

Le texte de consensus reconnaît le lien prégnant et les interactions entre éradication de la pauvreté, plein emploi, travail décent pour tous et intégration sociale. Un environnement permettant la promotion de ces différents éléments est indispensable à tous les échelons.

## EXTRAIT DE LA NOTE DE DÉCRYPTAGE (III.2)

Les Etats s'inquiètent des conditions de travail et de la généralisation du manque d'opportunités de travail décent, notamment pour les jeunes. Ils appellent tous les gouvernements à urgemment relever le défi de l'emploi pour les jeunes, en développant et en mettant en place des stratégies et politiques leur fournissant, partout, un accès à un travail décent et productif. Dans les décennies à venir, des centaines de millions d'emplois sont prévus d'être créés, notamment des « emplois verts », afin d'assurer un développement durable et inclusif et de lutter contre la pauvreté. La création d'emplois sera nécessaire pour développer les infrastructures indispensables à la mise en œuvre d'un développement durable et pour accompagner la croissance.

Les pays sont appelés à augmenter leurs investissements en infrastructures pour le développement durable et les institutions financières internationales sont encouragées à soutenir les pays en développement, notamment les pays les moins avancés.

Les femmes et les hommes vivant dans la pauvreté doivent faire l'objet d'une attention particulière en termes d'opportunités d'emplois. Des efforts nationaux doivent être réalisés dans les milieux rural et urbain et pour aider les PME.

Le texte souligne la nécessité que chaque travailleur ait accès à l'éducation, à la connaissance, aux soins de santé, à la sécurité sociale, aux droits fondamentaux du travail, à une protection sociale et légale, incluant la sécurité et la santé. Les gouvernements, les marchés, les travailleurs et les employés ont chacun un rôle à jouer dans la promotion d'un travail décent pour tous, y compris dans les emplois verts. Et tous devraient aider les jeunes générations à acquérir les capacités pour trouver un emploi, notamment dans les nouveaux secteurs. Le lien avec l'égalité des genres est souligné, en mettant en valeur la nécessité d'un accès identique aux opportunités d'emplois, et aux systèmes de protection du travailleur. L'importance de programmes pour aider les travailleurs à s'adapter aux changements de conditions sur les marchés est reconnue.

Une partie est consacrée à la contribution du travail informel non rémunéré, souvent réalisé par les femmes, dans la réalisation du mieux être humain et du développement durable. Fort de ce constat, les pays s'entendent pour prendre des mesures qui assureront des conditions de travail décentes et sûres, et un accès à la protection sociale et à l'éducation.

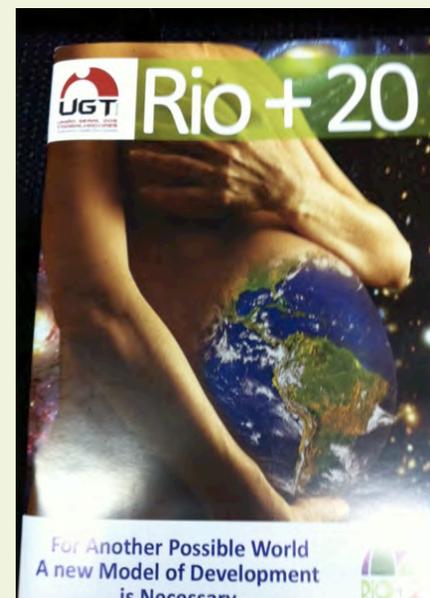
Le verdissement des emplois existants et la création d'emplois passeront notamment par l'investissement public et privé en faveur de l'innovation scientifique et technologique, des travaux publics pour la restauration, la réhabilitation et la conservation des ressources naturelles et des écosystèmes, et dans les services sociaux et communautaires.

Les Etats encouragent la création d'emplois pour les personnes les plus pauvres dans la restauration et la gestion des ressources naturelles et des écosystèmes et incitent le secteur privé à contribuer à un travail décent, à la création d'emplois verts pour les hommes et pour les femmes, particulièrement pour les jeunes, notamment via des partenariats avec des PME et des coopératives. Dans ce sens, il faudra inciter à l'échange d'informations et de savoirs faire en matière d'emplois verts et faciliter l'intégration des données importantes dans les politiques économiques nationales et d'emplois.

Il est proposé de mettre en place un processus intergouvernemental sous l'égide de l'Assemblée Générale des Nations Unies afin de lutter contre le fort taux de chômage, et de sous-emploi, en particulier parmi les jeunes.

Le texte souligne la nécessité de fournir à tous les membres de la société, même pour ceux ne bénéficiant pas d'un emploi relevant de l'économie formelle et pour les migrants, une protection sociale afin d'assurer la cohésion, la résilience, et la justice sociale. Dans ce sens, les initiatives locales et nationales visant à assurer des niveaux minimaux de protection sociale pour tous les citoyens sont fortement encouragées. Ils appellent à un dialogue global sur les meilleures pratiques pour développer des programmes de protection sociale prenant en compte les trois dimensions du développement durable.

Enfin, le lien entre la migration internationale et le développement est reconnu, et dans ce sens, les gouvernements sont appelés à promouvoir et à protéger les droits de l'homme et la liberté de tous les migrants, sans regard pour leur statut de migrants, particulièrement pour les enfants et les femmes, en prenant en compte leurs contextes social et économique. L'importance de renouveler la volonté politique d'agir collectivement et de manière constructive afin de lutter contre les problèmes de migration internationale, est réaffirmée à travers la coopération et le dialogue international.



**Pour tout savoir  
sur l'état des négociations,  
consultez la note de  
décryptage Rio+20 :**  
[http://www.association4d.org/  
article.php?id\\_article=697](http://www.association4d.org/article.php?id_article=697)